




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-40454-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.782**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX POUR REPRESENTER LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE LORS DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.08

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX POUR REPRESENTER LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE LORS DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Des contacts et des projets se déroulent avec de nombreuses villes dans le monde. Les financements des bailleurs nationaux et internationaux sont systématiquement recherchés afin de bénéficier d'un effet de levier pour l'action municipale.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien nos différents partenariats. Aussi, je vous propose d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors des prochains déplacements.

Pécs, HONGRIE

Partenaire dynamique de la Ville d'Aix en Provence depuis décembre 2011, la Ville de Pécs organise chaque année, avec l'Alliance française et son tissu associatif, la semaine de la francophonie.

De nombreux acteurs locaux aixois se mobilisent aux côtés de la commune d'Aix en Provence pour concrétiser le partenariat : Fondation Vasarely, Association des jumelages, associations culturelles, Lycées Vauvenargues et Zola, Ecole d'Art, Aix Marseille Université, entreprises et viticulteurs locaux...

Ce déplacement sera également l'occasion de réunir le comité de pilotage du partenariat avec la Ville de Pécs.

Je vous propose, donc, de donner mandat spécial à Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux Relations internationales pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors de la semaine de la francophonie qui se déroulera à Pécs du 17 au 23 mars 2014.

Elle sera accompagnée d'un fonctionnaire territorial.

Beyrouth et Baalbeck, LIBAN

Depuis 2003, la Ville d'Aix-en-Provence entretient une relation de coopération décentralisée avec la Ville de Baalbeck. Dans ce cadre, la Ville de Baalbeck préside le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques (RVHA), tandis que la Ville d'Aix-en-Provence en assure la Vice-Présidence.

Constitué en 2001, la finalité de ce réseau est le développement durable des territoires dont la spécificité réside dans les enjeux afférents à l'existence d'un patrimoine historique, archéologique et culturel. Il comprend 18 villes libanaises, jordaniennes et syriennes (Au Liban : Baalbeck, Beyrouth, Jbeil-Byblos, Tyr, Tripoli, Saida et Zouk Mikael ; En Syrie : Alep, Bosra, Damas, Edleb, Hama, Hasaka, Palmyre et Tartous ; En Jordanie : Petra, Madaba, Jarash).

En partenariat avec l'Ambassade de France, l'Institut Français du Proche-Orient, l'UNESCO, le bureau de Cités et Gouvernements Locaux Unis au Liban / Bureau Technique des Villes Libanaises (CGLU/BTVL), le RVHA organise à Beyrouth, le lundi 27 janvier 2014, un « séminaire d'échanges sur le patrimoine, sa protection et sa mise en valeur : quel rôle pour les responsables locaux et quels appuis pour les municipalités ? ».

Un des objectifs de ce séminaire, pour le RVHA, est de valider la volonté de lancer le projet « Patrimoine culturel, patrimoine naturel et développement local au Liban ».

Parallèlement à ce séminaire, le Ministre français de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, est invité à participer, le 28 janvier, au lancement du « Programme national d'appui aux collectivités libanaises » auquel est associé l'État français. Les actions menées par la Ville d'Aix-en-Provence à Baalbeck depuis 2003 s'inscrivent pleinement dans les objectifs de ce programme de renforcement de l'échelon local.

La Ville d'Aix-en-Provence est invitée à participer à ces deux événements.

Ce déplacement sera également l'occasion de réunir le comité de suivi du projet « Aix, Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée » et de faire le point sur l'avancement du projet.

Je vous propose, donc, de donner mandat spécial à Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux Relations Internationales pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors de du déplacement au Liban qui se déroulera du 26 janvier au 2 février 2014.

Elle sera accompagnée de deux fonctionnaires territoriaux.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux relations internationales, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Pés qui se déroulera du 17 au 23 mars 2014.
- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux relations internationales, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement au Liban du 26 janvier au 2 février 2014.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les ordres de mission nominatifs correspondants pour les déplacements des fonctionnaires.

**2013.782 - ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX POUR REPRESENTER LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE LORS DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

Présents et représentés	:	49
Présents	:	46
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**